Rapport public Parcoursup session 2020

Université Paris Nanterre - Licence - Droit français - Droit étranger - Droit français - droit italien (11077)

Les données de la procédure

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission	Rang du dernier admis	Taux minimum boursier
Université Paris Nanterre - Licence - Droit français - Droit étranger - Droit français - droit italien (11077)	Jury par défaut	Tous les candidats	35	482	111	126	26

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Il n'y a pas d'attendus nationaux définis pour cette formation.

Attendus locaux

Le candidat à l'inscription doit répondre non seulement aux attendus figurant dans les éléments de cadrage national de la Licence de Droit (récapitulés ci-dessous), mais aussi aux attendus suivants, qui tiennent compte de la spécificité de la formation dispensée à l'Université Paris Nanterre :
- Disposer d'un très bon niveau en italien, attesté par les résultats du Test de compétence (TOL) de l'Université Paris Nanterre et d'un très bon niveau en français qui sera apprécié sur la base des pièces fournies dans le dossier.
- Etre capable de se projeter dans un séjour d'études prolongé dans une université italienne.

Une partie des attendus de la mention Droit français - Droits étrangers sont communs avec la mention DROIT :
- Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la maîtrise de la langue française, écrite et orale, par le candidat. Le droit est une discipline où les qualités oratoires (la « plaidoirie ») et les qualités rédactionnelles (rédaction de courriers, d'actes juridiques, etc.) sont fondamentales. La précision qu'appelle le raisonnement juridique implique que le candidat maîtrise, ab initio, les fondamentaux de la langue.
- Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à « comprendre » l'écrit. La formation requiert en effet l'analyse combinée de nombreuses sources juridiques (constitutions, lois, règlements, textes internationaux, jurisprudence, doctrine) qu'il faut pouvoir comprendre, mettre en perspective et éventuellement critiquer sur la base d'un raisonnement juridique.
- Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à produire une argumentation structurée, même relativement simple, et à raisonner sur des concepts. La formation requiert en effet une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction.
- Etre ouvert au monde et disposer de connaissances linguistiques

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, que l'étudiant ait un niveau suffisant de compétences dans au moins une langue vivante étrangère. La formation s'inscrit en effet nécessairement dans un contexte juridique européen et global qui implique, au cours du cursus, d'étudier d'autres systèmes juridiques que le système national, qui sont le plus souvent en langue étrangère.
- Etre intéressé par les questions historiques, sociétales et politiques

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, que le candidat ait un niveau minimum de curiosité pour la société et le monde qui l'entourent. Le droit ne peut en effet être étudié indépendamment des réalités humaines, sociales et politiques auxquelles il s'applique.
- Avoir suivi un module « Découverte du Droit ». Le suivi de ce module constitue une condition de recevabilité du dossier

Ce module est un outil informatif et pédagogique offert aux lycéens qui peuvent avoir un premier aperçu de l'adéquation de leur profil à une

Licence de droit. Si le passage de ce module est obligatoire, son résultat n'est connu que du seul lycéen.

Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire, hors procédures annexes ci-dessous

.Les candidats scolarisés et/ou résidant dans un pays possédant un espace Campus France passent par la procédure "Etudes en France" et non par la plateforme Parcoursup.

Les élèves non titulaires ou qui ne préparent pas un baccalauréat français, un DAEU ou un diplôme de niveau IV doivent obligatoirement passer par une procédure spécifique pour s'inscrire à l'université (dossier d'inscription préalable ou dossier blanc/vert) et ne passent donc pas par la plateforme Parcoursup, sauf s'ils sont déjà scolarisés en France.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

L'Université Paris Nanterre est la seule université habilitée à délivrer la mention "Droit français - Droits étrangers" (déclinée en 5 parcours).

Le parcours "Droit français - droit italien" permet d'acquérir une double formation en droit français et en droit italien pour devenir un/e juriste bilingue compétent/e dans les deux systèmes. La formation propose une initiation approfondie au droit français (en français) et au droit italien (en italien).
L'accès d'étudiants nationaux et internationaux à cette filière d'excellence requiert un très bon niveau en italien évalué par le Test de compétence (TOL) organisé par l'Université. Il requiert également un très bon niveau en français.
Le cursus offre des possibilités de mobilité internationale et une possibilité de double diplôme au terme du Master (Master 2 droit français droit étranger parcours italien et Laurea Magistrale in Giurisprudenza délivrée par l'Université de Bologne).
Pour en savoir plus: http://formation.parisnanterre.fr/L10

Les modalités d’examen des vœux

Les modalités d'examen des voeux

Le critère pris en compte pour l'examen des voeux est un critère algorithmique qui, à partir des données quantitatives (langue française, langue italienne, histoire, droit, science politique) et donnes qualitatives (motivation et appréciation des bulletins), calcule les moyennes des notes attribuées aux candidats. Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des voeux afin de l'aider dans ses travaux, et non de se substituer à elle. Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des voeux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières. La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier la qualité des candidatures.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d’examen des vœux afin de l’aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.
Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d’examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.
La commission d’examen des vœux s’est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

La majorité des candidats semblent avoir bien compris les attendus du diplôme. Certains candidats confondaient l'étude du droit international et l'étude des systèmes juridiques étrangers. Il faut bien retenir qu'il s'agit d'un diplôme de licence portant sur l'étude du droit français et du droit italien. Il est également essentiel que les candidats aient un bon niveau de langue italienne.

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des voeux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Les dossiers des candidats sont examinés en prenant en compte leurs notes en droit, leurs résultats dans les autres sciences sociales et les notes générales qui doivent être positifs.	La méthode de travail, l'implication, la progression, l'autonomie dans le travail, la motivation ainsi que la qualité rédactionnelle des travaux écrits du candidat sont également des critères importants qu'évalue par la commission d'examen des voeux L'engagement citoyen est valorisé.	Le résultat des exames oraux et écrits dans les matières le plus importantes et qui représentent les enseignements principaux dans la session.	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	notes dans les matières science économique et sociale ou en droit, qualité rédactionnelle, autonomie dans le travail, connaissance des matières d'étude spécifiques	Orthographe e vocabulaire dans la production écrite et qualités littéraires e capacités argumentatives dans la production orale.	Moyens et notes et capacité à s'investir et à s'impliquer dans les travaux demandés. Appréciation des professeurs sur les bulletins de première et de terminale Résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat	Essentiel
Savoir-être	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation			
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	motivation très forte	connaissance préliminaire des matières de la session, capacité de production orale et écrite par exemple dans la rédaction des travaux dans le cadre du TD.	connaissance de l'organisation de la session et capacité d'organisation du travail	Complémentaire
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri	activités extrascolaires	nombre et qualité des activités extrascolaires.	résultats reconnus dans les activités extrascolaires	Complémentaire

ou extra-scolaires		Engagements liés au droit et participation à des travaux ou événements politiques ou encore membre d'une association.		

Signature :

Philippe GERVAIS-LAMBONY,
Président de l'etablissement Université Paris Nanterre